

Conseil Municipal du 24 octobre 2016

Etaient présents : Mmes ARTUS, BARRIER, PEREIRA OLIVEIRA, PEREIRA, VERGNOL et Mrs AYRAL, FOURNIER, LARGERON, PAPARIC, PAPPALARDO et PASCAL.

Etaient représentés : Mme AUZILLON donne pouvoir à Mr AYRAL, Mme GONCALVES donne pouvoir à Mr FOURNIER

Etaient absents : Mr CHAMPOUX, LAUDOUZE

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Riom Co : Habitat PLH/PPGD, modifications statutaires, service commun production florale, halle de Riom
- Achat mobilier et matériel
- Travaux
- Emprunt budget eau/assainissement
- Questions diverses

Modification de l'ordre du jour : modification de la convention avec la Semerap.

Riom Co :

* Le conseil communautaire du 6 mars 2014 a approuvé le lancement de la procédure d'élaboration du programme du PLH3. Le cabinet d'étude a fait un diagnostic faisant ressortir différents points tels que : une production neuve qui accroît dans le périurbain, l'habitat indigne doit être traité en priorité dans les centres bourgs, le marché de l'accession privilégié sur l'individuel et un marché locatif fragilisé sur le collectif, une demande importante sur le locatif des petits logements. Puis des orientations ont été préconisées. Pour notre commune, la pression est importante. Le projet PLH3 préconise la production de 25 logements entre 2017 et 2022, ainsi que le développement de logements sociaux.

* Tout EPCI qui a un PLH doit avoir un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social. L'élaboration de ce plan a fait l'objet de réunions et de groupes de travail avec les élus et les partenaires sociaux. La commune a un rôle important avec les bailleurs via un réseau d'échange d'informations en ligne.

* Depuis 2004, la Halle de Riom est passée en compétence communautaire. Pour être en synergie avec le commerce extérieur, il est proposé de la rétrocéder à la ville de Riom. La CLECT a proposé un retour de cet équipement à la ville de Riom moyennant l'annulation de l'abondement de l'attribution de compensation d'un montant de 13 676.65 € mis en place en 2004 lors de la prise de compétence de Riom Co.

Par conséquent les statuts doivent être modifiés avec la mention suivante : la communauté de commune est compétente pour le commerce *à l'exclusion des foires et marchés d'approvisionnement couverts et aériens.*

* Un EPCI et ses communes membres peuvent mettre en commun des moyens pour exercer des missions en dehors de tout transfert de compétence. La production florale des serres de la ville de Riom rentre dans ce cadre. Le cout du service commun est supporté par les collectivités concernées pour une durée de 2 ans.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable.

Achat mobilier et matériel

* Achat d'un souffleur pour rassembler et ramasser les feuilles. *Coût 525 € HT.*

* Achat d'une vitrine pour afficher comme la loi le prévoit le règlement du columbarium. *Coût 969 € HT.*

A l'unanimité, le conseil accepte ces achats.

Travaux

- Rue des Chères et Route de Chateaugay, des lampes sont complètement obsolètes. La fabrication est arrêtée donc la commune doit les remplacer entièrement. *Coût 4 278.66 € TTC.*
- Un contrat de maintenance doit être prévu pour la chaufferie de la cantine, le système de climatisation des locaux, le piano gaz et la VMC. La STE retenue est ENGIE Services pour un montant de *913.85 € TTC.*
- Plusieurs travaux sont prévus pour la salle polyvalente : toiture, menuiseries, crépis façades. Certains travaux peuvent faire l'objet d'aide de l'Etat. L'entreprise Sucheyre de Volvic est retenue pour la réfection de la toiture. *Coût 32 928 € TTC.* L'entreprise Barcelos est retenue pour le changement des menuiseries. *Coût 20 761.52 € TTC.*
- Le portail du terrain du foot doit être thermo laqué. *Coût 750 € TTC.*

Le conseil émet un avis favorable pour l'ensemble des travaux.

Emprunt budget eau/assainissement

Pour notre budget d'eau et d'assainissement, nous avons délibéré le 31 aout 2016 la nécessité de l'obtention d'un prêt. Après consultation, c'est la proposition du Crédit Mutuel qui est la plus intéressante :

- 80 000 € sur 10 ans à un taux de 0.72 %.

A l'unanimité le conseil approuve.

SEMERAP

Afin de faciliter la procédure pour le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement, la SEMERAP nous propose de reconduire tacitement notre convention.

A l'unanimité, le conseil approuve cette proposition.

Questions diverses

- Le conseil prend acte du rapport d'activité du SAEP qui est à disposition au secrétariat de mairie.
- Riom Co a lancé un projet de Géothermie. Le bassin de Riom aurait un fort potentiel : il faut prévoir une échographie. Notre commune est concernée à St Genès, Chemin de la Pisciculture et Chemin des Batignolles.
- Mr Ayrat communique le nouveau nom de la future communauté : ***Riom Limagne et Volcans***.
- Mr Ayrat informe que la cérémonie du 11 Novembre se déroulera Place de la Cruchale, à 11 h.
- Mr Ayrat informe que le préfet a pris l'arrêté concernant le PPRI.

Interventions du public :

- Mr Chevalier souhaite connaître la position de la commune sur la redevance incitative du SBA ?
Mr Chevalier demande quand les compteurs EDF Linky, seront installés chez les abonnés de la commune ? Mr Ayrat répond qu'on se renseigne sur le caractère obligatoire de ces installations.

Fin de séance à 20 heures 30.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL